

## À Créteil : des témoignages invraisemblables dénoncent des méthodes de filous

Sandy indique : "Après avoir relevé les informations sur le site officiel d'Enedis, je me suis renseignée sur d'autres sites pour voir les avis pour et contre". Interpellée par ce qu'elle découvre, elle retourne devant l'affiche « Stop Linky Créteil » pour lancer une procédure de refus. Plus tard, une conseillère d'Enedis insiste lourdement au téléphone : « Le linky est gratuit, il est non-radiatif ». Le lendemain un courrier d'Enedis, annonce le changement de son compteur sans respecter les 30 à 45 jours de délais. Sandy scotche alors sur son compteur son refus et les installateurs du prestataire AgisCom respectent son choix... dans un premier temps seulement, car un technicien revient à la charge : "il faudra dorénavant payer les relevés du compteur et s'il tombe en panne, son changement sera à vos frais". Ces menaces sont évidemment fausses et illégales. Sandy a tenu bon et conserve pour l'instant son ancien compteur. Joëlle était avertie des problèmes concernant le respect de la vie privée, mais ce sont les pannes

causées par les radiations des linky sur les dispositifs médicaux (pacemakers, prothèses auditives) qui l'interpellent. Elle s'empresse donc d'envoyer un courrier de refus. Malgré cela elle reçoit un courrier l'informant de l'imminence du remplacement de son compteur auquel elle répond, répétant son refus avec copie au Maire et à la Confédération nationale du logement de Créteil. Sans répondre à aucune des questions soulevées par Joëlle (sur la responsabilité face aux risques), Enedis finit par lui confirmer la prise en compte de son refus. AgisCom tentera néanmoins de lui installer un linky à plusieurs reprises. Attentive, Joëlle n'a toujours pas de linky. Lucie a eu moins de chance. Malgré un courrier de refus envoyé le 31 juillet, elle reçoit un courrier d'AgisCom la semaine suivante pour une installation... dans la semaine! « Tout s'enchaîne, aucun moyen de m'organiser ! » déplore-t-elle. En croisant par hasard un technicien dans l'escalier, elle lui rappelle sa démarche de refus, celui-ci l'informe qu'il commence par les étages supérieurs et qu'ils en reparleront plus tard. Lucie sort donc un instant pour faire une course.

De retour elle surprend les techniciens en train de terminer l'installation des linky à l'étage ! "Le technicien m'a dit que de toute façon on ne pouvait pas s'opposer à l'installation ! Je suis outrée de ces méthodes de voyous !"



Les compteurs "communicants": "Linky, Gaspard..."

### La France insoumise de Créteil et Stop Linky Créteil s'associent et appellent à :

1. une information plus équilibrée sur les risques et les incertitudes des linky,
2. le rappel, à tous les cristoliens, de leur droit à refuser ces compteurs, (Modèle de lettre de mise en demeure pour refuser le remplacement d'un compteur par un compteur « Linky » : à compléter puis à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Enedis et envoyer une copie au Maire.)
3. l'organisation de débats citoyens sur ces choix qui dépassent les seules considérations techniques.

Liens et ressources

signez: [www.change.org/p/stop-linky-creteil](http://www.change.org/p/stop-linky-creteil)

<http://refus.linky.gazpar.free.fr> - <http://www.robindestoits.org>

**NOUVEAU CONTACT:** [franceinsoumisecreteil@orange.fr](mailto:franceinsoumisecreteil@orange.fr)  
sur twitter cherchez: "Créteil Insoumise"  
sur Facebook: "Créteil avec Mélenchon"  
notre chaîne sur Dailymotion: "teledegauche-94"



# Déploiement en force des compteurs linky : les cristoliens ni informés ni consultés !

Depuis quelques mois, les compteurs linky sont installés à Créteil. Dans les foyers, leur arrivée est annoncée par un courrier lapidaire d'Enedis. Dans la rue, on croise les camionnettes des prestataires qui les installent. Ça et là, ils sont l'objet de discussions entre voisins. Ces nouveaux compteurs « communicants », « intelligents » pour certains, viennent remplacer nos traditionnels compteurs électriques.

Enedis (anciennement ErDF, soit la filiale électricité d'EDF) vante les innombrables atouts de ces boîtiers verts fluo au premier rang desquels **des économies d'énergie** grâce à une meilleure "compréhension" de consommation, permettrait "d'agir pour la maîtrise"; évidemment, ils autorisent à "profiter des nouvelles offres". Avec linky, c'est "performance", "fiabilité" et "optimisation" pour tous !

Entièrement en phase avec le discours du géant national de l'énergie, **Vivre ensemble**, le mensuel de la ville de Créteil, a consacré une double-page aux linky dans son édition de décembre 2016: Les arguments réprennent le bien fondé du dispositif (inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte [TECV] d'août 2015) et rassurent sur son innocuité en rappelant l'ampleur nationale de l'opération : 35 millions de compteurs d'ici 2021, près de 30 000 à Créteil.

Mais des voix discordantes s'élèvent, les critiques se multiplient : les associations de consommateurs et des organismes de santé émettent de sérieuses réserves sur les linky, tandis que des Conseils municipaux votent des moratoires sur leur territoire pour stopper le déploiement de ces compteurs.

Partout, dans le pays, des collectifs s'organisent pour résister aux poses forcées et la presse régionale s'en fait l'écho.

**Qu'en est-il vraiment ?  
Que vont apporter ces  
"compteurs communicants" ?  
À qui ?  
Leur installation  
est-elle obligatoire ?**

Le dossier est complexe, tant au plan technique que juridique. Évidemment, les contraintes budgétaires et de transition énergétique sont incontournables. Néanmoins, le débat démocratique est verrouillé depuis le début par EDF/Enedis. Au niveau national, les élus ont accepté le dispositif sur les seules informations - rassurantes et prometteuses - du géant de l'énergie. Au niveau local, les équipes municipales sont encadrées pour transmettre cette propagande. Ainsi, les citoyens ne disposent pas d'une information objective. Décryptons donc quelques enjeux des linky.



## Ma vie privée surveillée 24/24 ?

EDF/Enedis s'intéresse de près à nos habitudes personnelles : les linky en sont l'outil de collecte.

Ces compteurs connectés recueillent des détails précis sur la consommation (heure, durée, puissance, marque, modèle, etc.) de tous nos appareils électriques domestiques. Ce sont donc toutes nos habitudes de vie enregistrées: nombre de personnes au foyer, horaires de présence, etc.

Nos données personnelles seront donc vendues.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) alertée sur cette atteinte à la vie privée demande un moratoire sur le déploiement des linky.

Saisie sur ce dossier, la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) n'a que faiblement réagi en rappelant le principe de confidentialité.

## De nombreuses failles de sécurité

Une partie de nos données personnelles sont transmises par les linky via des ondes GSM rend l'ensemble du dispositif vulnérable au piratage. Ces compteurs fournissent ainsi une aide précieuse aux cambrioleurs en indiquant si un logement est occupé ! À plus grande échelle, il est à craindre des coupures massives d'électricité voire la commande d'appareils à distance en cas de cyber-attaques.

Les témoignages sont désormais innombrables sur les dysfonctionnements engendrés par les linky : volets électriques s'activant tous seuls, lumières s'allumant/s'éteignant et, pire, panes et casses de matériel électroménager qui n'est pas prévu pour fonctionner avec le courant délivré par les linky. Les incendies et les départs d'incendies sont tout aussi largement documentés mais Enedis affirme que ce serait uniquement dû à une « mauvaise installation »... mieux vaut donc ne pas déconcentrer les installateurs lors de la pose !

## Des risques pour la santé

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé les champs électromagnétiques comme présentant un risque pour la santé (classé 2B, « cancérogène possible »). En la matière, les linky changent la donne puisqu'ils injectent dans nos réseaux

électriques domestiques un courant porteur en ligne (CPL) de 75 kHz en plus du 50 Hz classique. Or ni nos fils ni nos appareils électriques ne sont prévus pour cela. L'ensemble va donc rayonner en permanence dans nos logements, du sol au plafond, des murs aux appareils.

Les études préalables lancées par EDF/Enedis – menées par des non-spécialistes de l'exposition aux ondes et souvent entachées de conflits d'intérêts – se concentrent sur les seuls rayonnements des compteurs et non sur ceux liés au CPL!

Des Associations demandent de façon récurrente un accès au système linky pour réaliser des diagnostics précis, ce qu'EDF/Enedis refuse.

Par ailleurs, les linky nécessitent l'implantation de centaines de milliers d'antennes-relais supplémentaires qui augmenteront le niveau d'ondes ambiant auquel nous sommes déjà exposés, en contradiction avec la Loi Abeille (2015) relative à la sobriété de l'exposition aux ondes.

Dans le même temps, on assiste à une recrudescence des pathologies liées aux ondes. Les symptômes de l'électrohypersensibilité (EHS) sont : acouphènes, migraines, vertiges, pertes de mémoire, insomnie, fatigue chronique, etc.

La recherche scientifique indépendante pointe du doigt des liens avec les risques d'Alzheimer, certains cancers, les AVC et autres problèmes cardiaques. En revanche, tout comme la recherche sur le tabac et l'amiante par le passé, des groupes industriels s'attèlent au financement de contre-expertises pour tenter d'imposer l'innocuité de l'exposition aux ondes.

Le Tribunal d'Instance de Grenoble (déc. 2016) a imposé le démontage de "compteurs communicants" et la réinstallation de versions classiques chez une personne EHS, confirmant la probabilité d'émissions radiatives des linky.

## Les assureurs prudents : un signe inquiétant !

Les assureurs ont parfaitement anticipé les risques puisqu'aucune assurance personnelle ne couvre ni les dommages matériels (pannes, incendies, etc.) ni les dommages corporels (santé) liés à une exposition aux champs magnétiques. Tout comme en cas d'accident nucléaire (autre seule exception), si les ondes font des dégâts, vous n'aurez rien !

## Une machine à supprimer des emplois et à faire du fric

Si les intérêts pour les consommateurs sont limités, c'est loin d'être le cas pour les opérateurs.

"Communicants", les linky télétransmettent votre consommation en se passant des relevés des techniciens. Ces travailleurs devenus inutiles, seront un facteur de suppression de dizaines de milliers d'emplois en France. Une belle économie... pour les opérateurs ! Enedis répond que la production et le déploiement des linky créent des emplois. Pour combien de temps ? Une fois les compteurs installés ces postes seront supprimés, d'autant que la majorité est sous-traitée à des sociétés qui imposent des conditions de travail pénibles.

Récultant nos habitudes de consommations, les linky permettront aux opérateurs d'accumuler et de revendre des big data sans notre consentement ! Les dirigeants d'EDF/Enedis l'assument depuis le début dans les médias en affirmant leur position "d'acteur incontournable du numérique".

Ces choix techniques soulèvent une question plus large : l'organisation de la société sera-t-elle celle qui remplace la présence humaine par des télé-relevés et nos activités quotidiennes épiées par des applications où des algorithmes capables de couper l'électricité chez les récalcitrants ?



## Des "économies d'énergie", vraiment ?

Cet argument massue est avancé par les chantres des linky. (Il est indéniable que mieux connaître sa consommation aide à la maîtriser, et nous savons tous qu'un appareil consomme moins éteint qu'en veille ou allumé)...

Néanmoins, en 2015 l'Ademe estimait que le fonctionnement de l'ensemble du dispositif (compteurs, concentrateurs, traitement et stockage des données) **consommait annuellement ce que produit un réacteur nucléaire en un mois**. Sobres les linky ?

Pire, nos valeureux compteurs électromécaniques, qui ne consommaient rien, avaient une durée de vie supérieure à 60 ans.

Or les linky seront obsolètes d'ici dix ans et bons à remplacer !

Du côté des consommateurs, les économies d'énergie sont peu évidentes. Les linky ne comptabilisent pas la consommation de la même manière que leurs prédécesseurs (en passant de l'énergie active à la puissance réactive).

De nombreux foyers ont dû souscrire à une tranche de puissance supérieure car les plombs sautaient lorsque plusieurs appareils fonctionnaient simultanément.

Après avoir vu leur consommation augmenter avec les linky sans avoir changé leurs habitudes, plusieurs consommateurs ont assigné Enedis en justice.



## L'État central impose ses choix, l'histoire se répète...

Le déploiement à marche forcée des linky rappelle des choix historiques que l'on paie aujourd'hui. On pense au "tout nucléaire" pour produire de l'électricité qui fût imposé au nom du progrès, sans aucune consultation citoyenne ni considération des alternatives.

Les gouvernements successifs s'entêtent à poursuivre dans cette voie, mais les conséquences sont bien connues : gouffre financier, opacité totale, mensonge des effets sur la santé, accumulation de déchets multimillénaires, failles de sécurité, etc.



## Particuliers : refuser le linky est un droit !

Enedis/EDF est lié à ses clients par un contrat dit « opposable » du Code de commerce. **Cela signifie que ne pas s'opposer, vaut consentement**. Or la lettre d'Enedis qui annonce le changement de compteur ne propose pas de refuser. Les citoyens doivent donc prendre l'initiative en signalant leur refus. **Un modèle de courrier est joint à ce journal** : il est prêt à remplir puis à envoyer avec accusé réception (RAR) à Enedis.

Sur le terrain, les sous-traitants d'Enedis usent de tous les moyens pour imposer leurs compteurs en bafouant le délai de 30 jours avant la pose, l'obligation que le client se trouve à son domicile ou la souscription préalable d'un nouveau contrat, etc. Chaque semaine la presse régionale rapporte des épisodes d'intimidations virulentes à l'égard des consommateurs.

Ils usent parfois de filouterie : quelques minutes d'absence leur suffisent pour remplacer votre compteur. Des particuliers rapportent être rentrés du travail et avoir constaté et le linky avait été installé en leur absence !

Plusieurs cas de poses forcées ou de violences se terminent devant les tribunaux ! Les décisions de justice en faveur des particuliers qui résistent tombent au fil des semaines, comme autant de cas de jurisprudences.

## À Créteil, la résistance s'organise

Pour combler le manque d'information des Cristoliens, l'initiative Stop Linky Créteil diffuse depuis quelques mois des flyers et des affiches.

Une pétition en ligne interpelle M. Laurent Cathala qui soutient le déploiement des linky.

Il en est responsable et ce choix l'engage.

Contrairement à des rumeurs savamment entretenues, le Maire est bien propriétaire des compteurs électriques. Le Sipperec (syndicat d'énergie d'IDF) bénéficie d'un transfert de compétences, mais seulement pour la gestion.

À Créteil fleurissent sur les compteurs, copie de lettres RAR à Enedis signifiant un refus de pose, affiches dans les halls d'immeubles indiquant que les linky sont refusés par les habitants.

On constate que lorsque les citoyens sont informés des risques et des enjeux des linky, l'option de leur refus survient assez naturellement.



**eRDF**  
**touche pas à mon compteur**

ERDF doit respecter les termes du contrat de ses clients, c'est-à-dire fournir de l'électricité en une fréquence 50 Hz et non pas avec une fréquence additive radiative en KHz !

\*conformité de la marchandise vendue soit de l'énergie électrique sans RF explicitement définie et garantie par le contrat.